



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Salle des Saulniers le lundi 28 juillet 2025 à 18h30.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Subventions complémentaires aux associations ayant participé aux après-midis de Juillet
- Révision loyer local kiné-ostéo Espace des Saulniers
- Révision loyer Appartement n°2, Résidence Bernesault
- Révision loyer Appartement n°5, Résidence Bernesault
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
- Informations – Questions diverses
- Tour de table

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

**Etaient Absents :** Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Florence COSSARD, excusée  
Dominique CATEL  
Armelle POIRIER

M. Jonathan DESGROISILLES a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### 50/25 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE AUX APRES-MIDIS DE JUILLET

Les après-midis de juillet se sont bien déroulés. Cette année, les enfants n'ont pas pu bénéficier des activités de football américain ni d'athlétisme mais ont pu s'exercer au football grâce au club de Tourville sur Arques, qui a favorablement répondu à nos sollicitations.

Monsieur le Maire Adjoint propose donc comme chaque année, d'attribuer une subvention complémentaire aux clubs locaux ainsi qu'au Club de football de Tourville sur Arques, qui se sont investis dans cette organisation.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que l'année dernière 110 € ont été versés par association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer une subvention complémentaire aux différents clubs locaux ainsi qu'au Club de football de Tourville sur Arques pour leur aimable investissement dans ces animations et d'augmenter le montant des subventions, à savoir :

Club de basket-ball : 120 €  
Club de tir : 130 € (120 € + 10 € munitions)  
Club de tennis : 120 €  
Club de danse (Kid's Dance) : 120 €  
APE : 120 €  
Club de football de Tourville sur Arques : 120 €

#### **51/25 – REVISION LOYER LOCAL KINE- OSTÉOPATHE ESPACE DES SAULNIERS**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer du local Kiné - Ostéopathe situé Espace des Saulniers.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice du coût de la construction connu à la date anniversaire du bail (1<sup>er</sup> juillet), soit du 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Cette année et pour la première fois, le loyer est en légère baisse.

Le loyer passerait de 614,00 € à 591,67 €, arrondi à 591,00 € soit une baisse de 3,75 %.

Le montant des charges est actuellement de 25,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer la baisse équivalente à 3,75 % et d'arrêter le loyer du local à 591,00 € par mois

#### **52/25 – REVISION LOYER APPARTEMENT N°2 - RESIDENCE BERNESAULT**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer de l'appartement n°2.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (6 juillet), soit du 2<sup>ème</sup> Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 589,00 € à 595,13 €, arrondi à 595,00 € soit une augmentation de 1,01 %

Le montant des charges est actuellement de 30,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas appliquer l'augmentation du loyer de l'appartement n°2 de la Résidence Bernesault par principe d'équité entre les locataires de conserver la somme de 589,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

#### **53/25 – REVISION DU LOYER APPARTEMENT N°5 – RESIDENCE BERNESAULT**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer de l'appartement n°5.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (29 juillet), soit du 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 572,00 à 577,95 €, arrondi à 577,00 € soit une augmentation de 0,88 %

Le montant des charges est actuellement de 30,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas appliquer l'augmentation du loyer de l'appartement n°5 de la Résidence Bernesault par principe d'équité entre les locataires de conserver la somme de 572,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

#### **54/25 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire Adjoint expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin de pallier le départ en retraite du Chef Cuisinier de la cantine scolaire, prévu le 11 octobre 2025. Trois agents, en accord avec la collectivité, ont demandé à faire évoluer leur fiche de poste, notamment le second de cuisine qui après avoir obtenu son CAP Cuisine, reprendra le poste de Chef Cuisinier à la rentrée prochaine.

Un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe sera donc supprimé à compter du 11 octobre, date de radiation des cadres du cuisinier ; Toutefois, il est nécessaire, dès aujourd'hui, de créer un poste à temps non complet afin de compenser les évolutions de planning de ces 3 agents et pour assurer les missions suivantes :

- Service de plonge au restaurant scolaire
- Accompagnement des enfants dans le bus scolaire
- Entretien des locaux communaux.

Monsieur le Maire Adjoint propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emploi permanent d'Agent d'Entretien relevant de la catégorie C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17.50/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent d'entretien, à temps non complet à raison de 17.50/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, et selon les modalités décrites ci-dessus.
  - D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe
  - La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025 de la Commune.

## **INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

### Livraison du broyeur – Services espaces verts

Monsieur le Maire Adjoint informe l'ensemble des élus que le broyeur a été livré par la Société Guérard le vendredi 18 juillet. Les agents ont déjà utilisé le matériel et en paraissent satisfaits.

Une petite benne a également été commandée auprès de cette même entreprise afin de permettre aux agents utilisant les tracteurs, d'emmener du matériel.

### Entretien des voies SNCF

Le Maire Adjoint précise que l'entretien des voies ferrées est du ressort de la SNCF. A cet effet, une visite avait été organisée sur place en Janvier dernier à la demande de la Commune, avec la SNCF, l'agglomération Dieppe-Maritime et les syndicats versants afin de déterminer le planning d'intervention de la SNCF pour le débroussaillage et le curage des voies et de ses accotements.

Contrairement à ce qui avait été avancé par la SNCF lors de cette visite, il semblerait qu'aucun entretien ne soit prévu pour cette année. Mr Legois, Maire Adjoint, comprend le mécontentement des riverains dont les propriétés jouxtent les voies ferrées et qui déplorent le manque d'entretien des espaces verts mais précise qu'un courrier va être rédigé en collaboration avec l'agglomération Dieppe-Maritime, le syndicat de bassins versants, la commune de Martin-Eglise et la Ville de Dieppe et adressé au Directeur de la Région de Normandie afin que la SNCF prenne en considération cette obligation d'entretien qui lui incombe.

## **TOUR DE TABLE**

### Aire de jeux

Mme Marie-Laure DELAHAYE informe le Conseil Municipal que l'aire de jeux a été installée Allée des Bergeronnettes. La certification a eu lieu le 24 juillet. La structure est ouverte depuis le 25 juillet.

L'entreprise Eurovia interviendra courant Septembre pour le cheminement piéton, les places de parking et les dalles béton recevant les poubelles et les bancs.

### Avenant de prolongation au contrat d'adressage

Mme Delahaye précise également qu'un avenant de prolongation de 6 mois a été signé concernant le contrat d'adressage, ce dossier prenant beaucoup de temps. La Commune est dans l'attente du retour de l'agglomération Dieppe-Maritime concernant la zone industrielle. La copropriété de la Résidence Emmanuelle n'est quant à elle, pas favorable aux changements d'adresses mais Mme Delahaye a précisé le caractère obligatoire de cet adressage, pour les communes.

Un devis complémentaire d'un montant de 1.090 € H.T. a également été signé pour la partie communication auprès des administrés.

### Avancement travaux

Mr Ronald Sahut informe le Conseil municipal que 5 poteaux incendie, devenus trop vétustes, ont été changés et remplacés par 3 poteaux et 2 bouches à incendie.

Les travaux d'installation de la pompe à chaleur sont en cours à l'école maternelle. Ils devraient se terminer le vendredi 1<sup>er</sup> août.

### Repas des aînés

Mme Delahaye précise que la liste prévue pour la sortie cabaret, organisée à l'occasion du repas des aînés, est complète. Une liste d'attente est ouverte.

Séance levée à 19H35

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	<u>Secrétaire de séance</u>	<u>Maire</u>
		